



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## L'Essentiel des Comité d'entreprise de novembre Et du 6 décembre par vos élus CFDT

### Présentation du plan stratégique CEBPL 2014-2017.

Le 15/11 Jean Marc CARCELES a présenté le plan stratégique de la CEBPL pour les 4 années à venir. Son exposé comporte un diagnostic du plan précédent et de la CEBPL à fin 2013, un tableau de la situation économique et démographique de nos 2 régions. De cela découlent les orientations stratégiques 2014-2017 et donc la trajectoire financière de ce plan.

Pour les élus CFDT ce plan, ambitieux en terme économique l'est beaucoup moins au niveau des ressources humaines. Les élus ont interpellé Jean Marc CARCELES à ce sujet. Il a répondu : « *je ne nie pas la réalité de la souffrance au travail à la CEBPL..., le système féodal dans une entreprise ne marche plus, il faut écouter les salariés...* » Quel crédit apporter à ces déclarations au regard d'un nombre grandissant de situations de souffrance au travail ? De cas de dépression allant jusqu'au burn out ?

Les élus CFDT demandent à Jean Marc CARCELES de revenir au travail réel et donc de faire cesser les mensonges du rapport d'activité, de faire cesser la fuite en avant de la politique des nombres pour rétablir un travail de qualité, de rétablir des espaces d'expression ou les salariés pourront confronter leurs expériences et formuler des propositions, de faire respecter les engagements du plan de prévention du stress.

### Le démarchage bancaire et financier avec édition de la carte.

Lorsqu'un collaborateur se rend chez un client il doit être porteur de la carte de démarchage. Le démarchage, donc la vente, à domicile est interdit à la CEBPL ; la vente à distance n'est permise que par les canaux sécurisés (D.E, M.B.L., OVAD), et dans tous les cas, pour les agences, le contrat doit **être signé en agence**.

Les élus CFDT vous engagent à respecter à la lettre les instructions de la direction. Ne cédez pas aux sollicitations de la hiérarchie ou à la pression des objectifs pour transgresser ces instructions ; à la première difficulté on n'hésitera pas à vous sanctionner de la manière la plus sévère, y compris à vous licencier ; ce ne sera pas la première fois.

### Le compte rendu commercial 2014.

Jérôme MOISAN a présenté l'évolution du référentiel d'activité qui devient le compte rendu commercial et qui reprend les grandes missions du référentiel d'activité. Le référentiel devient des « ambitions » ; ces dernières ne sont pas des objectifs mais reflètent l'ambition de la caisse. Le compte rendu s'affiche en mensuel de l'ambition sans cumul annuel en mettant uniquement en avant les produits prioritaires. Des lignes de produits (option BL,

[cfdt-cebpl.fr](http://cfdt-cebpl.fr)

**CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE**

**319, ROUTE DE VANNES  
44800 SAINT HERBLAIN  
tél : 02.72.20.34.85 ou 06.26.43.86.81**

**courriel : [cfdt.cebpl@free.fr](mailto:cfdt.cebpl@free.fr)**



crédits) ont été rajoutées, de même que l'intégration de données sur le DRC, la saisie de réclamations dans « Post-It ».

Les élus CFDT regrettent que les ambitions affichées soient calculées, produit par produit, sur la performance réalisée par le meilleur vendeur dans chacun de ces items. Donc chacun d'entre nous doit être le cumul d'Usain Bolt, de Teddy Riner et de Zlatan !!!

Par contre ils constatent avec satisfaction les 2 points suivants :

- En ajoutant des points concernant le DRC, la saisie des réclamations entre autres la direction reconnaît, enfin, que ces activités sont consommatrices de temps et que la qualité est importante.
- La direction nous a répété, plusieurs fois, que « les ambitions ne sont pas des objectifs ». Votre manager ne pourra plus vous dévaloriser au prétexte de non atteinte du référentiel devenu ambitions.

<http://www.cfdt-cebpl.fr>

Les Elus CFDT au Comité d'entreprise  
Alain CHARRIER, Jacques GUILLERM, Yves LE QUILLIEC, Bruno LUCAS,  
Valérie BERGER, Philippe DELBOS, Brigitte HEYER, Martine PAGE